

# 2019

---

## RAPPORT D'ACTIVITE

CENTRE DEPARTEMENTAL DE  
L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
DE MAINE-ET-LOIRE

VILLAGE SAINT-EXUPERY



3 > EDITO DU DIRECTEUR

4 > STATUT ET MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

7 > FAITS MARQUANTS DE 2019

12 > CHIFFRES-CLES DE 2019

13 > Financement des actions

13 > Répartition des dépenses

13 > Nombre de journées réalisées

14 > Taux d'occupation

14 > Taux d'admission

14 > Entrées et sorties

14 > Sexe des enfants accueillis

14 > Conseil des enfants

14 > Conseil des parents

15 > LE PUBLIC ACCUEILLI

16 > Âge des enfants présents

16 > Type de mesure

16 > Origine géographique

17 > Durée du séjour

17 > Orientation des enfants

17 > Fratries

17 > Scolarité

18 > EVOLUTION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

19 > Le soutien à la parentalité

19 > Les droits de visites

20 > MOYENS HUMAINS MOBILISES

21 > Filières et métiers

21 > Mobilité et formation

21 > Âge des professionnels

21 > Catégorie des agents

21 > Absentéisme et formation

21 > Effectif

22 > SERVICE PAR SERVICE

23 > Service administratif et logistique

25 > Service Petite Enfance (SPE)

26 > Service Enfance (SE)

28 > Service d'Accueil Familial (SAF)

29 > Service renforcé accueil familial (SERAF)

30 > Placement éducatif à domicile (PEAD)

31 > PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DE 2020

# SOMMAIRE

# Édito

*« L'inauguration en février 2019 de notre nouveau bâtiment est un temps fort qui est venu clore une longue étape qui a mobilisé durant de nombreuses années les forces vives de l'établissement et du Département.*

*L'année 2019 a permis à tous les agents éducatifs, soignants, logistiques, administratifs et de direction de s'approprier ce nouvel espace au fil des saisons, d'ajuster nos pratiques professionnelles dans cette nouvelle infrastructure et de se tourner résolument vers notre mission essentielle la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants accueillis et du lien avec leurs parents.*

*Les constats structurels présents ces dernières années demeurent, avec l'allongement des durées de séjour et l'accroissement d'enfants en situation de handicap, mais de nouvelles stratégies d'accompagnement sont essayées, les liens avec les établissements médicaux sociaux se renforcent afin de développer la qualité de nos réponses.*

*L'année a été intense et riche et nous sommes toujours restés disponibles pour proposer des solutions d'accueil sans délai pour les enfants de 0 à 14 ans au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.*

Stéphane AUDROING,  
Directeur du centre départemental



# STATUT ET MISSIONS DU VSE

Accueil et hébergement au sein de l'établissement ou d'une famille d'accueil, accompagnement au domicile familial, observation de l'enfant et du lien parent-enfant, proposition d'orientation...

Le VSE est intervenu auprès de plus de 240 enfants, adolescents et leurs parents. Adaptant notre intervention à chaque situation, nous veillons particulièrement à accorder une place importante à l'exercice de l'autorité parentale lorsque celle-ci ne va pas contre l'intérêt de l'enfant.

## STATUT ET MISSIONS DU VSE

Le Village Saint-Exupéry, communément surnommé VSE, est le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille du Maine-et-Loire. Il est un établissement médico-social, service non personnalisé du Département au sein la Direction Générale Adjointe du Développement Social et de la Solidarité (DGA-DSS). À ce titre, le VSE constitue un maillon essentiel du dispositif de protection de l'enfance, compétence du département dont la responsabilité est confiée au Président du Conseil Départemental.

Il est régi par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (art. 15) et l'article 312-1 du Code de l'action sociale et des familles dans le respect des orientations de la loi du 5 mars 2007 complétée par la loi 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Il agit en individualisation fonctionnelle et budgétaire conformément à l'article 63 de la loi et l'article 315-3 du CASF. Son budget annuel est d'environ 9 millions d'euros.

Le VSE accueille à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur décision judiciaire des enfants de 0 à 14 ans en danger ou en risque de l'être. La capacité d'accueil se décline sous 3 modalités d'accueil :

- L'accueil familial (55 places)
- L'internat (75 places d'hébergement) :
  - Pouponnière : 2 groupes pour des 0 - 3 ans (14 places).
  - Service Enfance : 5 maisonnées pour des 4 -14 ans (61 places).
- PEAD : 5 mesures

Depuis près de 60 ans, le Village Saint-Exupéry joue un rôle majeur dans le dispositif Départemental de protection de l'enfance du Maine-et-

Le VSE a en outre la particularité de posséder en interne :

Un pôle santé et thérapeutique qui regroupe des professionnels médicaux (médecins, psychiatre, pédiatre), paramédicaux (infirmiers, puériculteur), et des psychologues. Il assure la continuité du parcours de santé, contribue à l'évaluation des besoins de l'enfant et propose une diversification des modes d'accompagnement.

Le pôle d'activités de jour qui vise le soutien éducatif renforcé de l'enfant en favorisant notamment leur participation aux actions et activités organisées (jardins, animaux, sport, ...) afin de faciliter l'inclusion sociale et scolaire des enfants.

L'unité d'enseignement, animée par un enseignant spécialisé, s'assure de la continuité du parcours de scolarisation, prévient les difficultés d'apprentissage et contribue à l'évaluation du niveau de l'enfant.



## Nos missions

Le CDEF articule sa mission autour du triptyque « accueil, observation, orientation », visant à offrir un accueil de qualité, une observation de la situation individuelle de l'enfant dans son environnement et proposer une orientation adaptée à ses besoins en fonction de l'analyse réalisée. Dans cette perspective, il prend en compte les besoins fondamentaux de l'enfant et soutient son développement tout au long de son séjour quel qu'en soit sa durée. Ainsi, il a pour vocation de :

### Une mission d'accueil et de protection sans délai

**Garantir la protection des enfants de de 0 à 14 ans** dont les familles sont confrontées « à des difficultés mettant en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou compromettant gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social » et, qui nécessitent d'être accueillis en urgence à la demande des services de l'aide sociale ou sur décision judiciaire en leur offrant des espaces de vie et un accompagnement adapté et sécurisant.

**Proposer un cadre de vie et des accompagnements favorables à une prise en compte des besoins fondamentaux** et au développement des enfants, à travers un accompagnement individualisé à chaque enfant respectant son consentement éclairé, qui doit systématiquement être recherché lorsqu'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.

L'admission d'un enfant au VSE mobilise de nombreux partenaires : ASE, justice, MDS, inspection académique, OGEC, CESAME, CHU, police, gendarmerie, SAEMO, associations, établissement et services médico-sociaux, etc.

### Une mission d'observation et d'évaluation

Le durée d'observation doit s'inscrire dans un délai raisonnable de 6 mois et doit permettre :

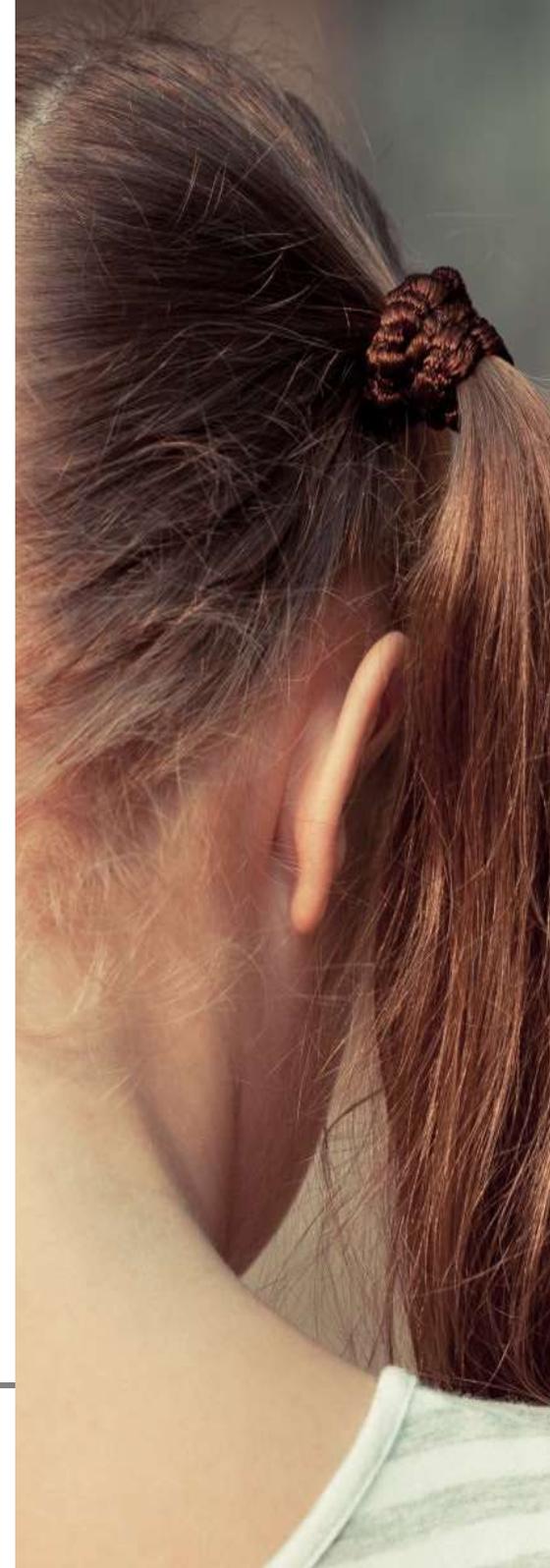
**D'observer l'évolution de l'enfant dans un contexte hors de son domicile** soit dans le contexte collectif d'une maisonnée soit au sein d'une famille d'accueil afin d'évaluer les besoins, d'identifier les potentiels sur lesquels s'appuyer et les limites à poser dans l'intérêt de la protection de l'enfant pour y faire face. Les comportements, propos, attitudes des enfants dans les actes de la vie quotidienne, leur scolarité, leurs relations avec leur famille nucléaire ou élargie et autres enfants et adultes, l'environnement social sont autant d'éléments qui permettront d'effectuer ce diagnostic.

**D'observer l'évolution du lien parent-enfant au travers un accompagnement quotidien**, en lien avec le service de l'ASE qui anime le Projet pour l'Enfant et réalise la plupart des visites médiatisées. La réalisation des actions quotidiennes nécessaires au développement de l'enfant pourra être utilisée, lorsque l'intérêt supérieur de l'enfant le permet, comme un levier de soutien à la parentalité.

### Une mission de proposition d'orientation

**Proposer une orientation adaptée aux besoins de l'enfant dans le respect de la mesure.** Le Village Saint-Exupéry transmet au responsable protection de l'enfance les éléments qui lui permettent d'appréhender la situation et de prévoir le type d'orientation la plus adéquate qui soit. Ceci est le fruit de l'exploration de l'histoire de l'enfant et de sa famille, de la mobilisation des parents, de l'observation fine et partagée des comportements.

Cette proposition d'orientation peut être soit un retour au domicile familial, soit une orientation en famille d'accueil, en lieu de vie ou en établissement, soit s'accompagner d'accueils partagés entre différentes structures. L'établissement contribue à la mise





# FAITS MARQUANTS DE 2019

Retour sur l'année précédente et les principaux moments  
qui ont parcouru la vie de l'établissement.

De l'inauguration du nouveau village, la fête traditionnelle  
de l'été à la fête de Noël, parcourons les moments phares  
de cette année 2019 ...

## ACTIVITE

---

- Le déploiement de places d'accueil permanent en famille d'accueil pour des enfants en situation complexe s'est poursuivi avec un constat de difficulté de recrutement d'assistants familiaux pour cette activité. L'absence d'une couverture médicosociale sur l'ensemble de l'année et de possibilités restreintes d'accueil partagé ont été des freins à son développement.

## RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

---

- Inauguration officielle du bâtiment situé 77 boulevard Adrienne Bolland le 22 février 2019 par Christian Gillet, Président du Département et Marie Pierre Martin, Présidente de la Commission de surveillance, en présence de Christophe Béchu, Maire d'Angers ayant contribué dans ses fonctions antérieures au renouvellement architectural du CDEF, de Marc Laffineur, Maire d'Avrillé, du représentant du Préfet et de nombreux représentants institutionnels du territoire.
- Organisation en janvier 2019 d'une Journée d'étude interinstitutionnelle dans l'établissement qui a réuni 90 personnes, sur « le traumatisme des violences physiques et des agressions sexuelles chez l'enfant : Mieux le comprendre pour le prendre en charge de façon plus adaptée en protection de l'enfance » animée par le Dr Hélène Romano
- Poursuite du cycle de formation pluriannuel sur la gestion et la prévention des agressions physiques cette année avec une évolution originale. Des groupes transversaux étaient jusqu'à alors privilégiés, une session a été ouverte pour une équipe complète afin de renforcer les bonnes pratiques et constituer des procédures partagées.
- Partage des outils financiers et administratifs avec la Direction Financière et juridique afin de constituer un tableau de bord partagé à vocation de reporting. Il s'agit d'une étape nécessaire pour élaborer une prospective financière pluriannuelle du budget de l'établissement.
- Renouvellement de la convention de contrôle a posteriori des engagements comptables avec la paierie départementale mis en œuvre depuis 3 ans et dont le taux d'erreur est inexistant jusqu'à présent.
- Transmission des éléments nécessaires à la réalisation d'une enquête de la Chambre Régional des Comptes sur l'activité du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de 2014 à 2018

## **PROTOCOLE, EXPERIMENTATION ET PROJET**

---

- Projet Pégase, expérimentation d'un suivi en santé. Elaboration avec une équipe de recherche d'un programme national innovant portant sur un parcours coordonné des besoins spécifiques identifiés et une réponse en santé dédiée pour les enfants de moins de 6 ans.
- Projet de prévention en santé publique développé en s'appuyant sur les services sanitaires. L'établissement a accueilli 2 binômes d'étudiants qui ont élaborés des projets de prévention en direction des enfants accueillis
- Mise à jour du règlement de fonctionnement en renforçant la dimension opérationnelle dans la réalisation des réparations et la gestion de l'échelle des sanctions posées auprès des enfants.
- Poursuite du déploiement d'un système d'information autonome au sein de l'établissement – Utilisation d'une solution dématérialisée du dossier de l'utilisateur qui offre un support au partage de calendriers des enfants et un module de gestion des transmissions quotidiennes.

## **INVESTISSEMENT SUR LE SITE D'AVRILLE VILLAGE SAINT-EXUPERY**

---

Durant cette première année d'occupation du nouveau site, des besoins d'ajustement des locaux et de notre organisation ont été nécessaires. Quatre temps de partage de suivi et de restitution ont été organisés entre des représentants du personnel, la direction et la présidente de la commission de surveillance pour évaluer les améliorations apportées. De nombreux travaux ont été menés avec le concours de la Direction du Patrimoine et de l'immobilier (pose de vitrophanie, modification des revêtements de espaces de jeux, évolution de l'organisation des circulations dans l'établissement...).

## **PARTENARIAT ET OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR**

---

En 2019, nous avons continué de pérenniser nos partenariats, notamment avec :

- Les établissements publics de santé dans le cadre de la charte en santé mentale.
- Les établissements de la protection de l'enfance, notamment au sein du dispositif d'accueil singulier piloté par le Département.

- Les groupes scolaires d'Avrillé et de Montreuil-Juigné. En plus des liens quotidiens établis entre les éducateurs et les enseignants, Nous réalisons trois temps par an de suivi de l'organisation de la scolarité avec les directions des écoles et les représentants des services éducation de chacune de ces villes.
- La faculté de médecine, notamment en étant lieu de stage pour des internes. Nous proposons en lien avec le CESAME un stage de pédopsychiatrie et en lien avec le médecin référent protection du Département un stage de médecine générale portant sur la découverte de la pédiatrie. Par ailleurs, nous sommes également lieu d'accueil d'étudiants réalisant leur service sanitaire (stage de 6 semaines afin de réaliser un projet de prévention).
- Le secours catholique en permettant chaque année à des enfants durant l'été de partir en séjour dans des familles de vacances.

#### **PARTICIPATION ET VIVRE ENSEMBLE**

---

- 6 Conseils d'enfants se sont réunis en 2019 avec une attention particulière sur les sujets suivants :
  - Les activités partagées durant les périodes de vacances scolaires, propositions et recueil de la satisfaction
  - Le parcours de protection
  - La gestion des déchets
- 4 Conseils des parents se sont tenus en 2019 sur les thématiques suivantes :
  - Les actes usuels
  - Le suivi de santé
  - Les activités de l'été du pôle de jour
  - La restauration



Inauguration du VSE



Sortie Terra Botanica :  
Près de 130 enfants ont pu bénéficier d'une journée



Concours Jardin Miniature organisé  
par la mairie d'Avrillé : 1<sup>er</sup> prix VSE



Atelier cuisine



Atelier peinture



Fête de l'été au VSE



Sorties à la mer



# CHIFFRES-CLES DE 2019

Retrouvez une série synthétique des chiffres phares de  
l'année écoulée.

## FINANCEMENT DES ACTIONS

### 9.723 M€

Montant de la dotation  
Départementale



## JOURNEES REALISEES



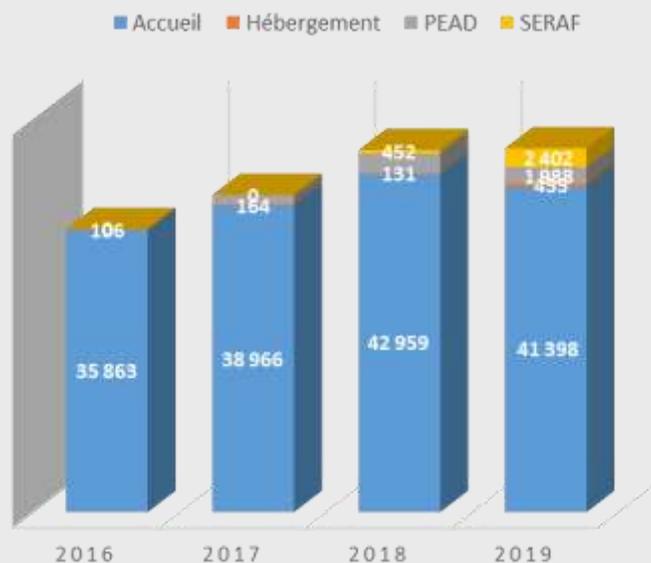
En 2019, le nombre de journées réalisées s'est élevé à 46243, soit une augmentation de 209 journées par rapport à 2018.

Cette augmentation résulte de l'augmentation de notre capacité d'accueil dans un contexte de pression forte de la demande.

## REPARTITION DES DEPENSES



## JOURNEES REALISEES PAR TYPE D'ACCUEIL



La majorité de l'activité est constituée par un accueil moyen et long séjour.

Les hébergements (accueils courts séjours) concernent une part résiduelle de l'activité de l'établissement.

### TAUX D'OCCUPATION



La capacité d'accueil s'est accrue avec 129 places. Le taux d'occupation reste fort.

### TAUX D'ADMISSION



Les 20% de situations non accueillies s'expliquent par plusieurs facteurs :

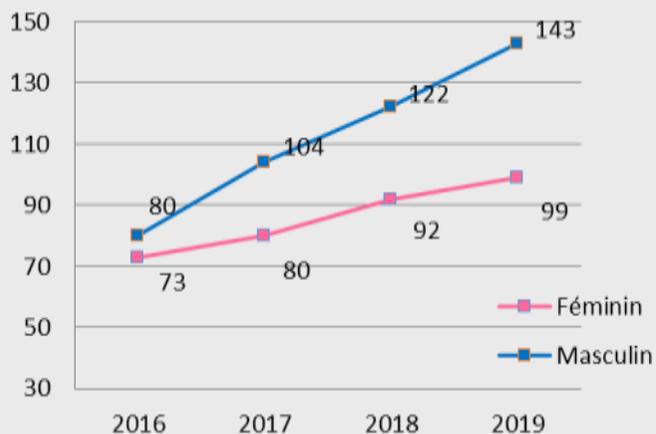
- Retrait de la demande par la plateforme
- Manque de place disponible au VSE
- Absence d'adéquation entre le profil de l'enfant et la dynamique du lieu d'accueil

### ENTREES ET SORTIES

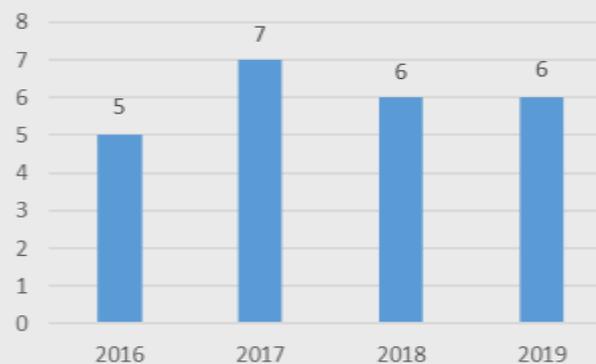


Nous observons plus d'entrées que de sorties en 2019 lié à l'effet de levier de l'ouverture de nouvelles places.

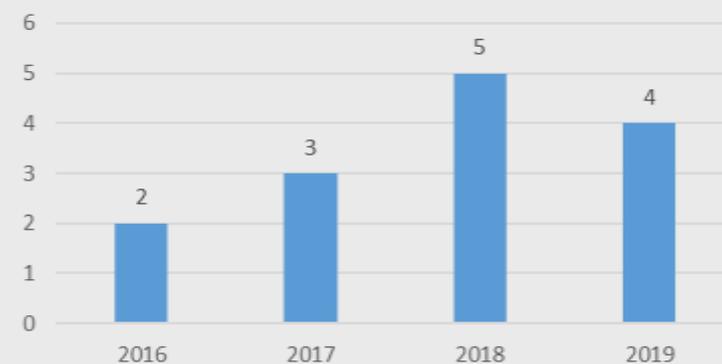
### SEXE DES ENFANTS PRESENTS



### CONSEIL DES ENFANTS



### CONSEIL DES PARENTS





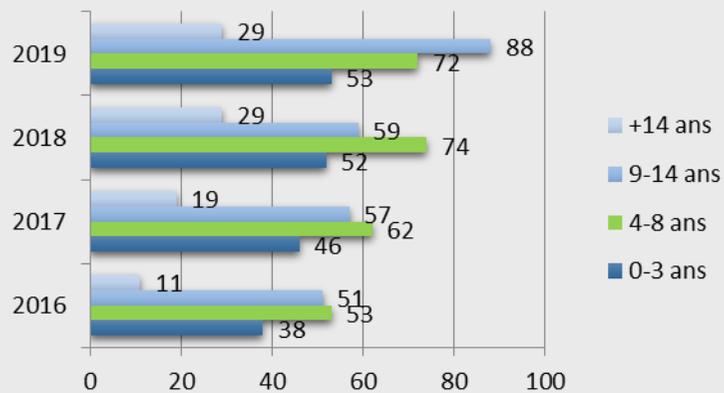
# LE PUBLIC ACCUEILLI

Plus de 110 enfants ont été admis par le Village Saint-Exupéry en 2019. Nous vous proposons ici un focus sur les caractéristiques de ces enfants (âge, sexe, origine géographique) et du placement dont ils font l'objet (mesure, durée, motifs) ainsi que sur l'orientation qui leur est donnée.

## L'accueil des enfants

**117 enfants et adolescents** ont été admis en 2019 au sein du Village Saint-Exupéry au titre d'une mesure de placement administratif ou judiciaire.

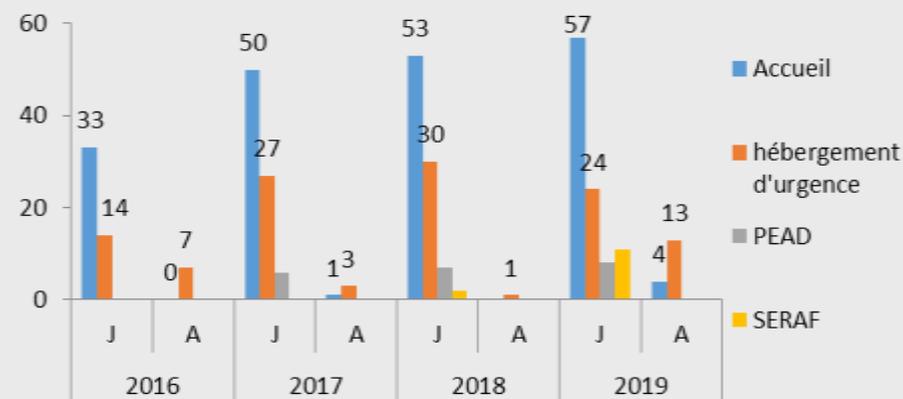
**AGE DES ENFANTS PRESENTS**



30 % des enfants admis ont moins de 8 ans.

12 % ont 14 ans ou plus.

**TYPE DE MESURE A L'ENTREE**



J : Judiciaire (72h, OPP/P, JAE)

A : Administrative (Accueil provisoire)

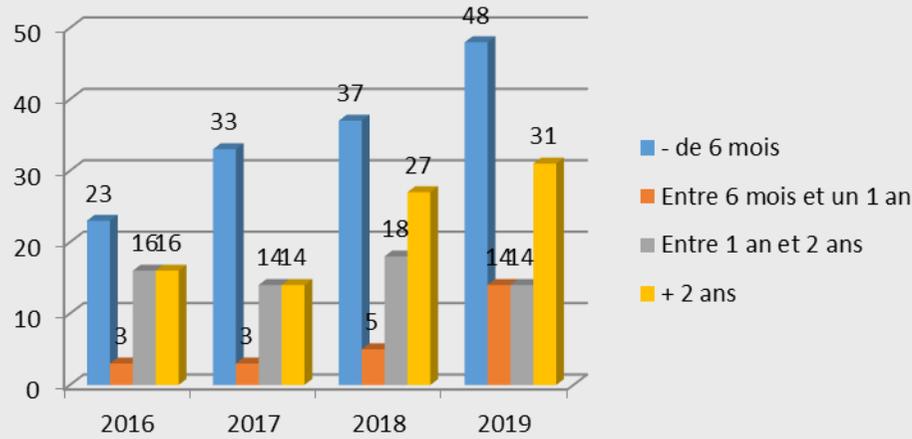
**ORIGINE GEOGRAPHIQUE (PAR MDS DE REFERENCE)**



L'établissement reçoit une majorité d'enfants domiciliés à Angers, situé à l'ouest de la ville d'Angers. Le Village est toutefois pleinement dans sa mission de Centre Départemental, recevant des enfants de tout le Maine-et-Loire.

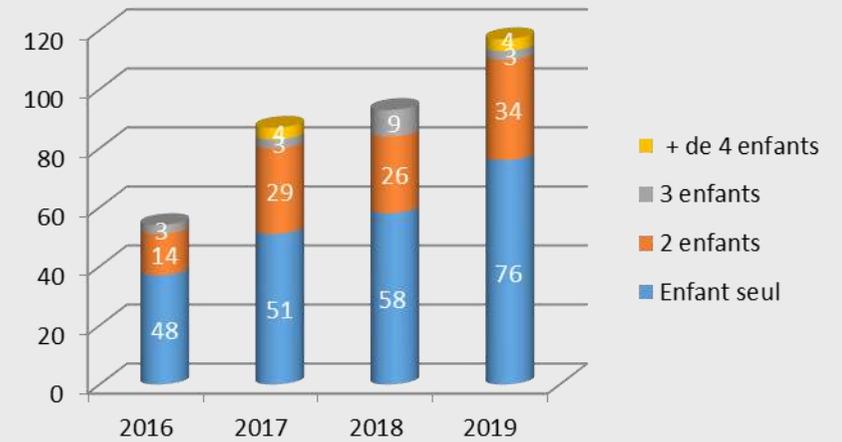
**DUREE DE SEJOUR**

**107** jeunes sont sortis du VSE en 2019 dont 38 hébergements d'urgence



**ENFANTS ACCUEILLIS AVEC UN MEMBRE DE SA FRATRIE**

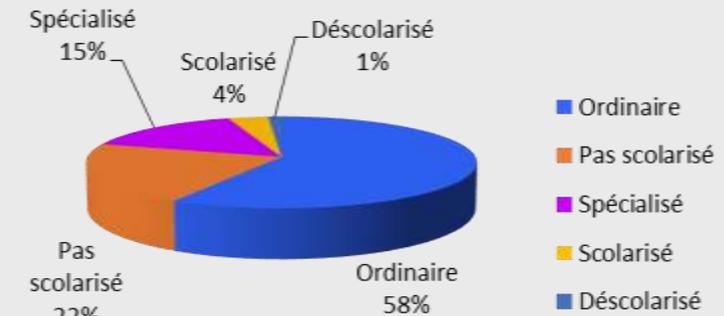
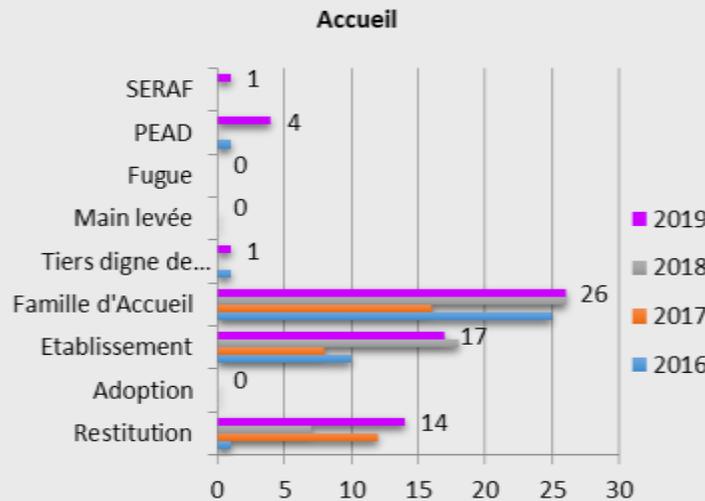
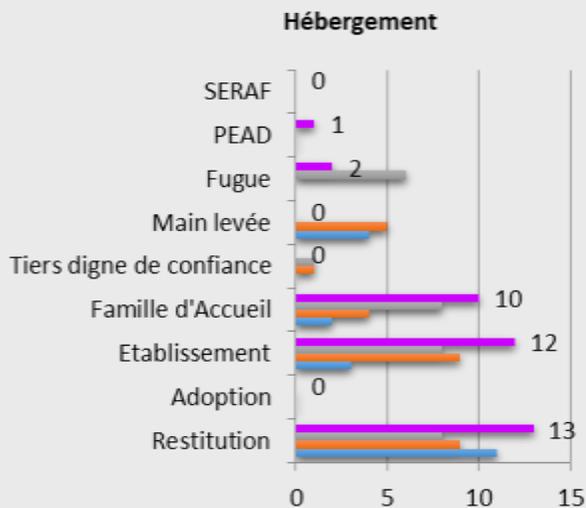
**35 %** des enfants accueillis avec au moins un membre de leur fratrie au VSE



**ORIENTATION DES ENFANTS**

Deux enfants sur trois poursuivent leur parcours de protection soit vers un autre établissement, MECS, LVA (27 %), soit vers une famille d'accueil (41 %).

**SCOLARITE**





# EVOLUTION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

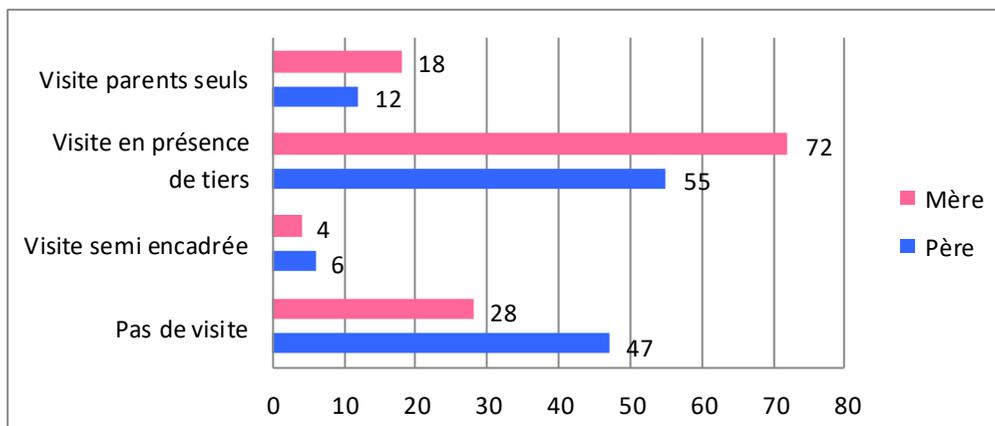
La part des enfants confiés en situation de handicap s'est accrue dans nos effectifs, leur projet d'orientation est plus complexe à définir et occasionne un allongement des durées de séjour dans l'établissement.

## Le soutien à la parentalité

Pour chaque situation familiale, un professionnel est repéré comme étant l'interlocuteur privilégié entre le(s) détenteurs de l'autorité parentale et les équipes de l'établissement. Il organise des rencontres avec les parents au sein de l'établissement complémentaires à celles mises en œuvres par le référent protection (ASE). Ce travail permet de consulter ou d'associer les familles au projet de leur enfant ou de donner aux équipes une vision assez claire des dynamiques familiales.

## Les droits de visite

L'organisation des visites en présence de tiers s'organise plus spécifiquement pour les enfants de moins de 3 ans à partir de l'établissement et beaucoup moins en territoire, au plus près de la domiciliation des enfants pour les enfants de 4 ans et plus. Nous nous appuyons sur l'espace famille qui nous permet de disposer de salles de visite, de salles d'entretien, d'un salon famille et d'un studio pour aménager et conduire ces rencontres.



**56,61 %** des parents disposent de temps de rencontres avec leurs enfants dans un cadre semi-encadré ou en présence de tiers

**12,39 %** des parents disposent de temps de rencontre libre avec leurs enfants

**31 %** des parents des enfants accueillis ne disposent pas de droit de visite.



# MOYENS HUMAINS MOBILISÉS

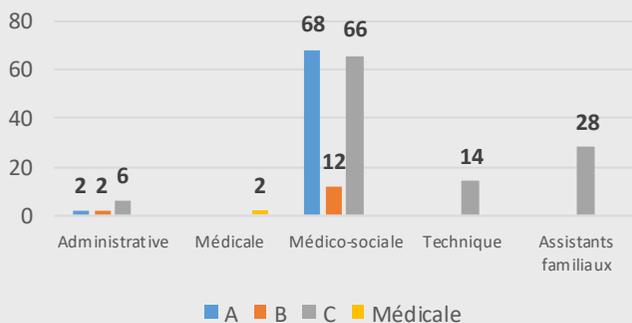
Afin d'accompagner les enfants accueillis au VSE, près de 200 professionnels sont mobilisés quotidiennement : de l'éducateur de jeunes enfants au cuisinier, en passant par la maîtresse de maison, de nombreux métiers et compétences tentent de se cristalliser pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

## Un personnel qualifié et mobilisé

Acteur majeur de la protection de l'enfance au sein du département de Maine-et-Loire, le VSE emploie au 31 décembre 2019, **200** professionnels, pour 190.56 ETP. Ces professionnels recrutés pour leurs compétences et leur engagement au service des besoins des enfants sont majoritairement des femmes (près de 75 % des professionnels) et répartis dans des services éducatifs, logistiques et administratifs.

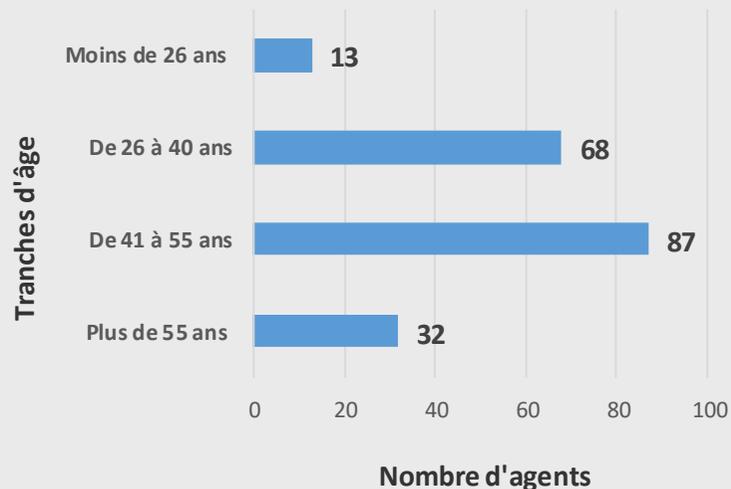
Une trentaine de métiers sont représentés : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, psychologue, assistant administratif, lingère, cuisinier... ce qui permet une synergie et une complémentarité des savoir-faire.

REPARTITION PAR FILIERE

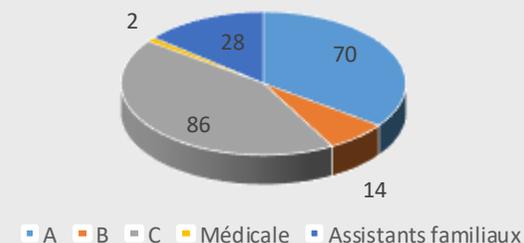


La filière médico-sociale est la filière majoritaire en termes de nombre d'agents (73%), devant les assistants familiaux (14%), les filières techniques (7%), administratives (5%) et médicales (1%).

REPARTITION PAR AGE



REPARTITION PAR CATEGORIE



Au 31 décembre 2019, les membres de la catégorie C sont les plus nombreux au sein de l'établissement, dans lequel ils représentent 57 % du personnel, devant ceux de la catégorie B (7 %), A (35 %) et médicale (1 %).

EFFECTIF au 31/12/2019 (en nombre de salarié)



TAUX  
D'ABSENTEISME  
**10,80 %**

**5 423** JOURS D'ABSENCE  
POUR RAISONS DE SANTE

JOURS DE FORMATION  
DISPENSES





# SERVICE PAR SERVICE

## LE SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Le service administratif et logistique est constitué de 8 unités :

### L'unité RH

2 772

Bulletins de salaires élaborés



92

Visites médicales  
(dont 25 entretiens IDE)



402

Courriers émis



339

Contrats de travail



### L'unité comptabilité

Élaboration du budget primitif  
pour un total de

9 964 043



4416

Lignes de mandats émis pour les factures d'exploitations



648

Mandats relatifs à la paie

32

Mandats émis pour l'achat de biens en investissement

133 316 €

Section d'investissement

## LE SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

21



### L'unité atelier et maintenance

Contrats de maintenance suivis et mis à jour

### L'unité d'accueil



7500

Appels téléphoniques reçus environ par les agents d'accueil.

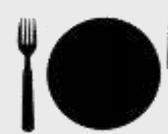


117

Nouveaux dossiers d'enfants créés et suivis

### L'unité secrétariat éducatif

163



Repas servis en moyenne par jour, soit près de 58 000 repas par an.

### L'unité restauration

### L'unité secrétariat de direction

34

Instances organisées et préparés



## SERVICE PETITE ENFANCE (SPE)

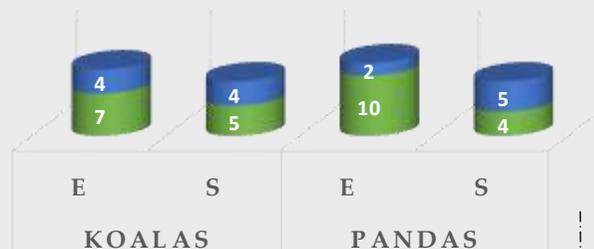
38 enfants sont pris en charge à la pouponnière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Avec toujours un nombre d'admissions supérieur au nombre de départs, et donc un sureffectif permanent sur l'ensemble de l'année.

La durée de placement de 11 mois est constante par rapport à l'année 2018.

Ce sont toujours les changements de modalités d'accueil en interne qui permettent de fluidifier l'effectif de la pouponnière : soit vers le groupe d'internat 3-6 ans, soit vers le Service Accueil Familial.

■ Accueil ■ Hébergement d'urgence



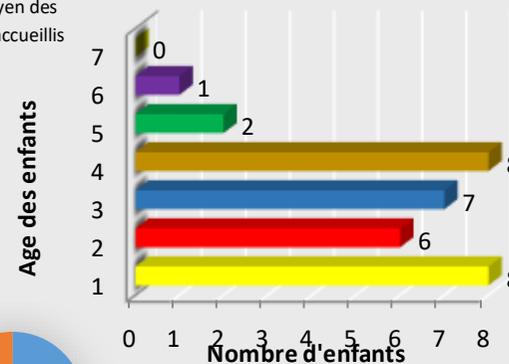
23 | Entrées  
18 | Sorties

38 ENFANTS PRIS EN CHARGE  
PAR LE SPE EN 2019

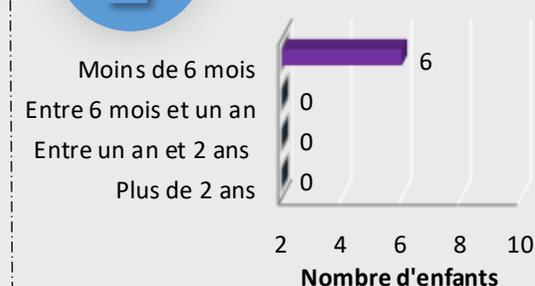
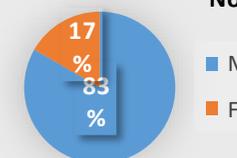
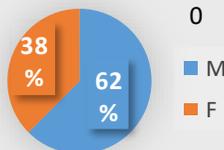
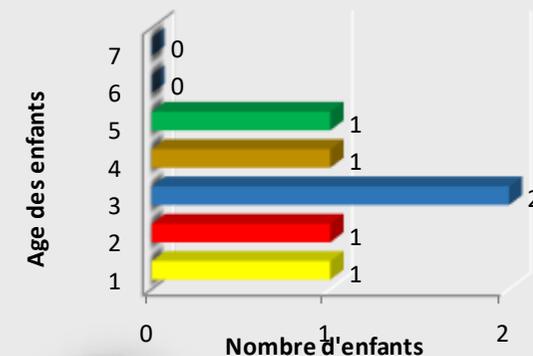
### 2 ans

### Accueil

Âge moyen des enfants accueillis

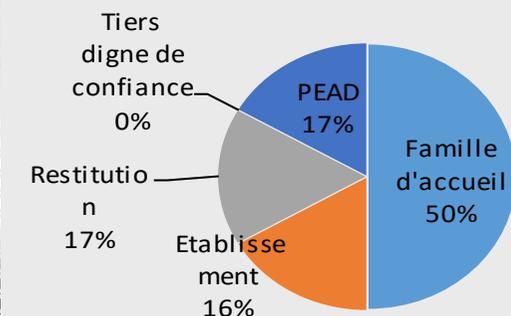
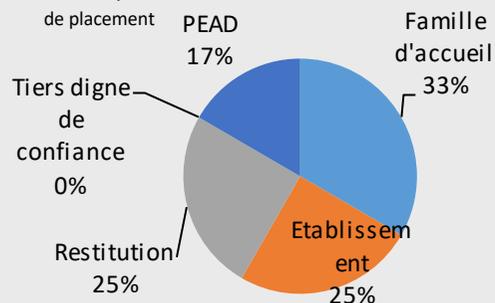


### Hébergement



### 11 mois

Durée moyenne de placement



## SERVICE ENFANCE (SE)

### Hébergement :

Comme les autres années, le service enfance 4-14 ans a largement répondu aux missions d'accueil d'urgence et ce, bien souvent en sureffectif et avec des enfants de plus de 14 ans. En 2019, comme en 2018, il y a plus de garçons (62%) que de filles (38%). Aucune explication ne peut être apportée à ces chiffres.

### Durée de séjour :

La durée moyenne de séjour est identique à celle de 2018 : 24 mois, même si certains ont bénéficié en 2019 d'une orientation famille l'accueil ou MECS. Aujourd'hui, nombreux sont encore présents au sein de l'établissement dont les orientations ont été pensées et validées sans mise en œuvre par faute de proposition.

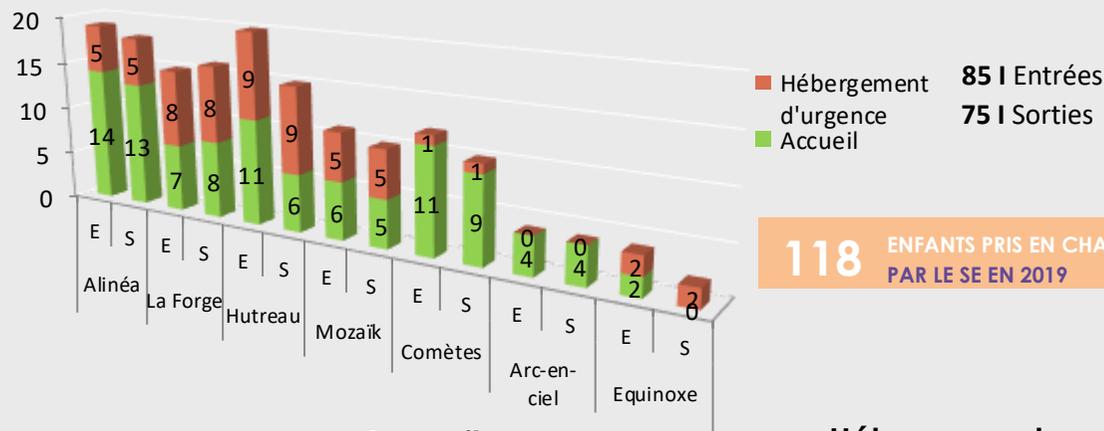
### Quelques arrêts sur image en 2019 :

- Sur l'unité Alinéa

Depuis 2 ans et demi, l'équipe a continué à accueillir 2 jeunes (13 et 15 ans) relevant de l'accueil singulier. Un accueil qui a demandé un accompagnement spécifique à plusieurs endroits : coordination de leur parcours avec les partenaires plurielles (réunions, compte-rendu, etc.); orchestration de leur quotidien qui a nécessité un réajustement des plannings des professionnels avec une fonction renfort ; vigilance de tous les instants auprès des plus jeunes (passages à l'acte à connotations sexuelles); vigilance à l'endroit des professionnels qui ont été agressés physiquement (attouchements sexuels, séquestration, etc. par l'un des adolescents mesurant 1,85m). Un droit d'alerte, des événements indésirables ont été rédigés (cf. bilan social) ainsi que des dépôts de plainte de la part des professionnels concernés.

Ce que cela nous enseigne :

L'accueil d'un enfant relevant de l'accueil singulier sur une place d'accueil sans délai ne peut perdurer (l'un de 2 ans et demi et l'autre de 1 an et demi). Ce profil d'enfant caractérisé par sa complexité psychique et surtout par son imprévisibilité n'est pas sans effet sur les autres enfants dont nous avons la responsabilité de la mesure de protection.

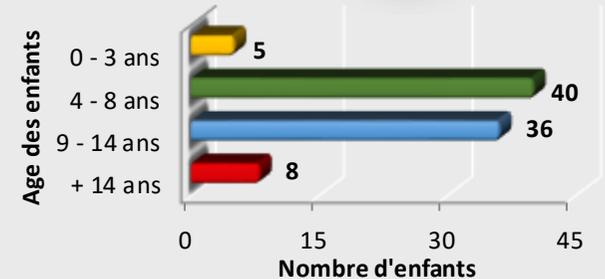
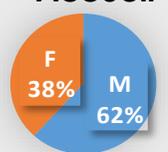


**118** ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LE SE EN 2019

85 | Entrées  
75 | Sorties

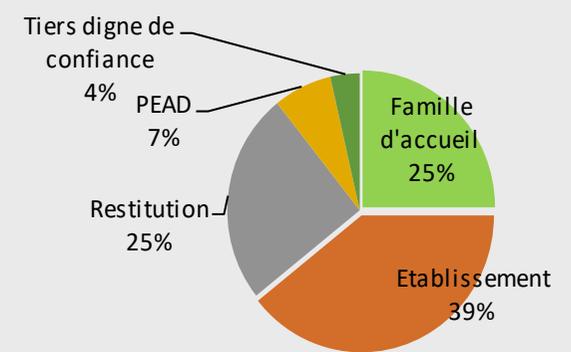
### 10 ans

Âge moyen des enfants accueillis

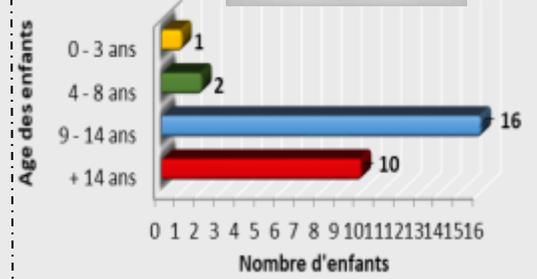
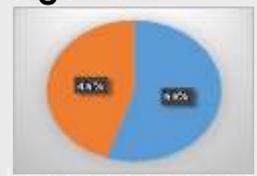


### 24 mois

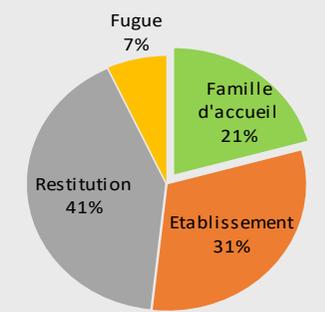
Durée moyenne de placement



### Hébergement



Fugue 0%



- *Sur l'unité Hutreau*

A partir de la modalité d'internat, l'unité a expérimenté l'accueil séquentiel pour l'accompagnement d'un jeune adolescent. L'objectif étant de l'accompagner et de soutenir sa mère dans l'exercice de sa parentalité afin d'envisager un retour au domicile.

Pour ce faire, des appels téléphoniques, visites au domicile, continuité des entretiens familiaux ont été pensés et postés tout le long de cet accompagnement et ce, toujours en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

Ce que l'expérience de cet accueil nous enseigne :

- La possibilité d'évaluer un retour dans la constellation familiale tout en continuant à assurer la mesure de protection sans intégrer de nouveaux interlocuteurs ;
- La pose d'une orientation rapide si toutefois le retour en famille n'était pas envisageable.

Une autre expérience à partir de la modalité internat a été expérimentée par l'unité Hutreau : le PEAD pour une fratrie de 3 enfants. Le PEAD pour une fratrie de 3 enfants dont les parents sont séparés a été pensé suite à un accueil séquentiel afin de consolider un retour au domicile parental tout en continuant à travailler avec la mère.

Cela a impliqué :

- Une modification des emplois du temps de 2 professionnelles concernées par le suivi des 3 enfants (souplesse, disponibilité, etc.) ;
- Une coordination du parcours des 3 enfants (lien avec les partenaires d'école, CMP et les TISF qui intervenaient au domicile de la mère) ;
- Un ajustement des pratiques professionnelles de l'internat (intervention au domicile, compte-rendu circonstancié de toute intervention (visites, entretiens familiaux, appels téléphoniques)) et ce, toujours en lien avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- Invention, élaboration d'une prémice de guidance de l'exercice parentale tout en veillant à ce que les besoins fondamentaux des enfants soient honorés.

Ce que cela nous a enseigné :

- Consolider un retour au domicile parental avec les mêmes interlocuteurs sociaux sans passer par un autre opérateur tout en continuant à sécuriser les parents et les enfants dans cet accompagnement et en permettant un retour sur l'internat si besoin ;
- Penser à un cycle de travail de l'internat qui intégrerait d'autres modalités d'intervention (PEAD, accueil séquentiel).

- *Fermeture de l'unité Equinoxe*

Pour rappel, l'unité Equinoxe (avec 6 places) a ouvert fin juin 2017 et ce, en 3 semaines sur le site 124 rue de Frémur pour répondre au flux tendu du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. Après 2 ans et demi de fonctionnement et dans la perspective de l'ouverture SERAF, nous avons annoncé à la fois aux professionnels et aux enfants, la fermeture de cette unité au mois de juin 2019. Cette annonce a été anxiogène pour tous les enfants accueillis sur cette unité, même si la majeure partie des orientations des enfants a été actée, et ce, depuis très longtemps pour certains. Faute de proposition du SOAJ ou du délai trop long de la mise en œuvre des orientations, nous avons envisagé de continuer à accueillir les enfants sur les autres unités d'internat du service enfance. La fermeture de cette unité a finalement eu lieu en février 2020 avec le redéploiement de certains enfants sur les autres unités du service enfance.

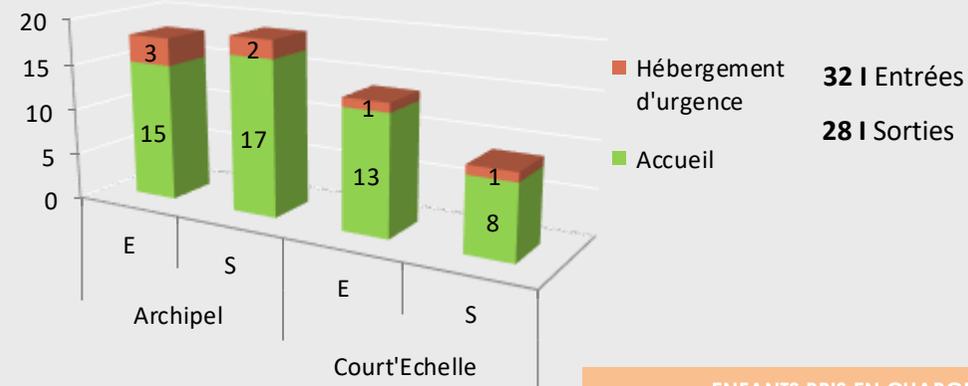
**Le service enfance a accueilli 4 étudiants de l'Arifts des moniteurs éducateurs et des éducateurs spécialisés. Reconnaissance énoncée et écrite de la qualité de l'accompagnement par le Village Saint-Exupéry dont ils ont chacun bénéficié.**

## SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL (SAF)

Sur cette année 2019, les passages réguliers d'assistants familiaux du service au SOAJ se sont poursuivis, permettant le départ d'enfants confiés au Village Saint-Exupéry, là où le nombre de propositions émanant de la plateforme reste en baisse. Cela explique le nombre moindre d'accueil d'urgence réalisé sur le service, réservant plutôt les places à des départs d'enfants déjà accueillis après une évaluation de la pertinence de cette modalité. Cela a également été l'occasion avec l'équipe du SOAJ d'affiner les modalités de cette mobilité.

Il est notable qu'un tiers des enfants accueillis au SAF sur cette année est finalement réorienté sur l'internat, illustrant par-là que la modalité famille d'accueil n'est pas toujours la bonne pour l'enfant, souvent au regard de ses troubles. Le service remplit donc une fonction d'évaluation nécessaire aux missions d'orientation du Village Saint-Exupéry.

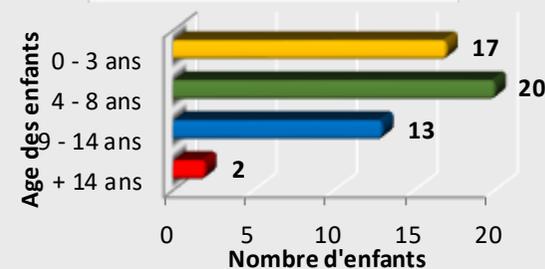
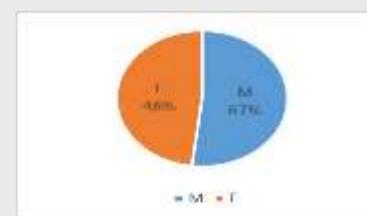
La durée moyenne reste sensiblement la même qu'en 2018 et le nombre d'enfants accueillis par le service sur l'année a été sensiblement supérieur.



### 7 ans

Âge moyen des enfants accueillis

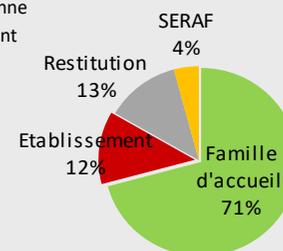
#### Accueil



### 22 mois

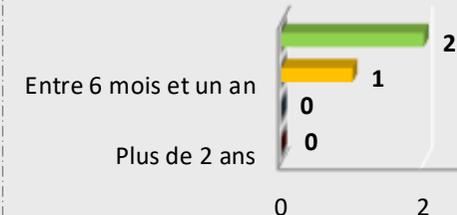
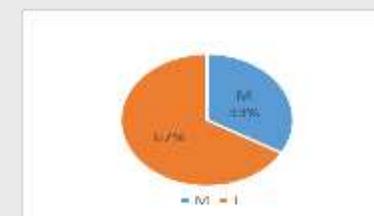
Durée moyenne de placement

#### Nombre d'enfants

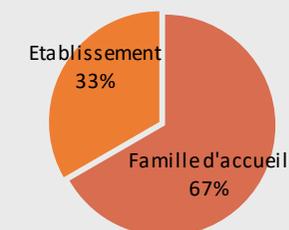


## 55 ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LE SAF EN 2019

### Hébergement



#### Nombre d'enfants



## Service renforcé accueil familial (SERAF)

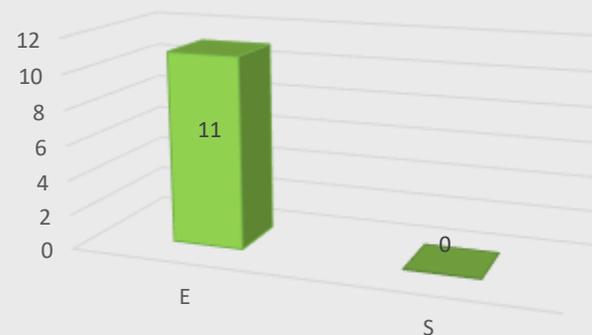
En 2019, le SERAF a poursuivi le développement de la modalité accueil familial, à partir de l'étayage d'un service renforcé en passant à trois situations accueillies. Ces premières situations, dont l'accueil a été expérimenté en famille d'accueil, ont permis de mettre en évidence les effets positifs de l'accompagnement soutenu du service. Elles ont également pu mettre en évidence les limites du dispositif initial qui reposait sur le principe de l'accueil partagé avec les acteurs de l'accueil singulier. Nous avons constaté la fragilité de la modalité unique accueil familial pour ces situations complexes malgré l'engagement conséquent des assistants familiaux et l'étayage du service. C'est ce qui explique en partie, ajouté aux difficultés importantes rencontrées dans le recrutement de nouveaux assistants familiaux, l'effectif sur le SERAF. Les enfants inscrits dans le cadre de l'accueil singulier ont pu bénéficier du soutien et de l'expérience des unités du service Enfance, lesquelles ont accueillies en 2019 plusieurs situations.

Le SERAF a amorcé une évolution pour répondre aux besoins des enfants accueillis. La validation de la commission de surveillance, en Juin 2019, de la transformation de la capacité d'accueil a rendu possible cette évolution. Le service pourra compter, avec une ouverture en Février 2020, sur les deux modalités internat et accueil familial :

- 5 places modalité « accueil familial » ;
- 5 places modalité « internat » ;
- 1 place de répit/ relai sur l'unité de vie.

Le service a entamé cette nouvelle évolution fin 2019. Celui-ci s'inscrit toujours dans la mise en œuvre d'accueils singuliers, au plus près de la mesure de protection et des besoins particuliers des enfants accueillis. Cet accompagnement, dans un environnement partenarial complexe, en réajustement constant, a nécessité un engagement fort de la part des professionnels. Le service a évolué à de nombreuses reprises depuis sa mise en place. L'année 2020 doit permettre, à partir de la nouvelle organisation du service, de structurer les contours de celui-ci et de s'approprier des modalités de travail nouvelles : articulation des modalités internat/accueil familial sur un même service/pluridisciplinarité dans l'accompagnement au quotidien avec IDE/éducatifs/partenariat soutenu avec le médico-social.

Nous pouvons constater que, si les enfants accueillis ont connu des évolutions de leur parcours et des changements de lieu d'accueil, l'accompagnement soutenu du service a permis de faire repère et inscrire une continuité dans leur parcours de protection et parcours de soin.



11 | Entrées

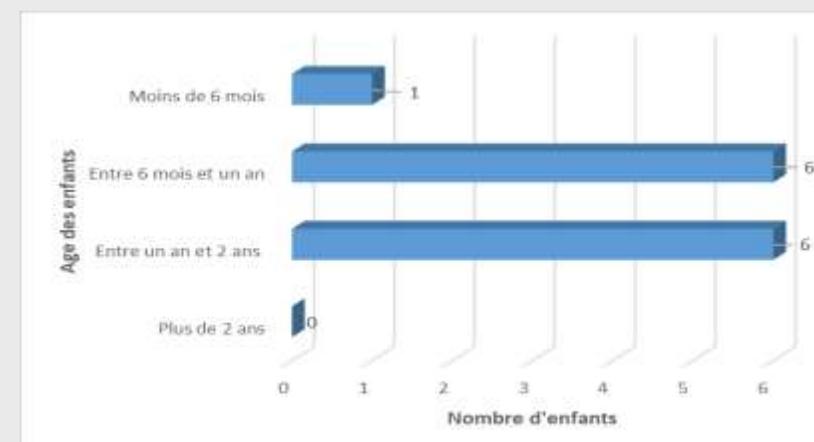
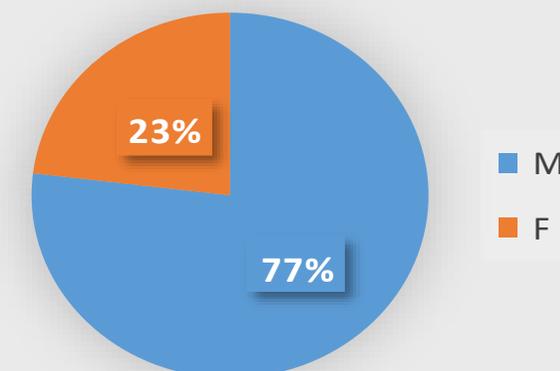
0 | Sortie

13 ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LE SERAF EN 2019

10 ans

Âge moyen des enfants accueillis

Accueil

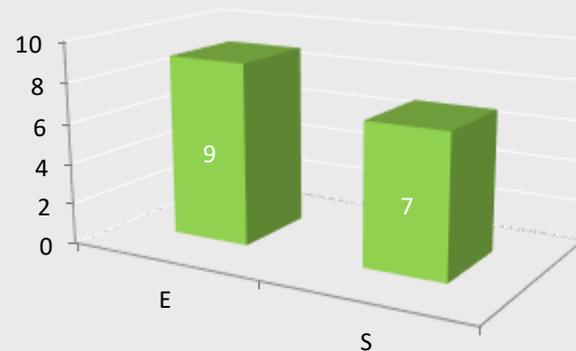


## Placement éducatif à domicile (PEAD)

Le nombre de situations accompagnées a augmenté sur cette année et la durée moyenne d'intervention reste à 1 an.

A l'origine, notre projet prévoyait plutôt une durée de 6 mois (renouvelable) mais il a été constaté que les magistrats prennent souvent des décisions de placement à domicile (PEAD) sur cette durée annuelle.

Le nombre de restitution à la suite de notre accompagnement est plus important que le nombre de placement mais il est à noter que, très souvent, ces restitutions sont encadrées par une mesure d'AEMO.

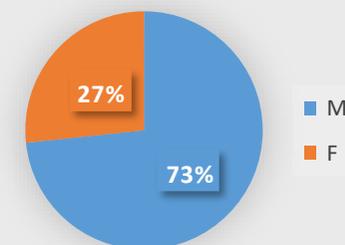
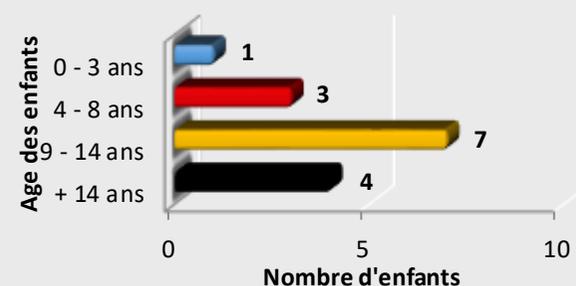


9 | Entrées

7 | Sorties

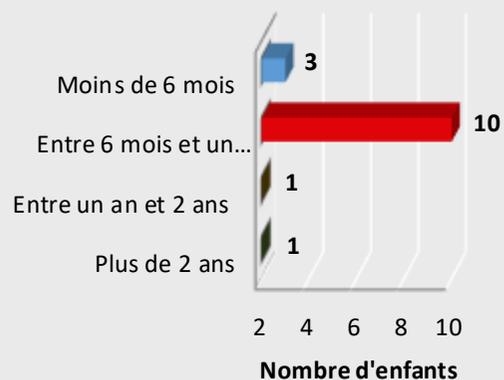
**15** ENFANTS PRIS EN CHARGE  
POUR UN PEAD EN 2019

## Accueil



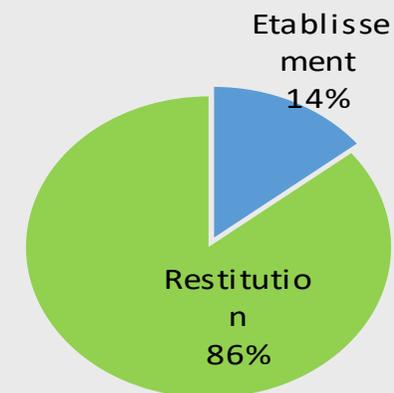
## 12 mois

Durée moyenne de placement



## 11 ans

Âge moyen des enfants accueillis





# **PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DE 2020**

Pour 2020 :

### **DEPLOIEMENT DE L'ACCUEIL SINGULIER**

Le Département a fait le choix de dédier des places d'accueil aux enfants confrontés à une situation complexe. Ces places fonctionnent en dispositif mobilisant 4 opérateurs dont le CDEF. L'établissement doit développer jusqu'à 10 places sur une modalité d'accueil familial. De nombreux obstacles ont été identifiés et une évolution de la réponse est réalisée en 2020. Combinaison des places d'internat et d'accueil singulier.

### **INSCRIPTION DANS LA DEMARCHE DE REORGANISATION DES MISSIONS DE L'ASE**

Des constats d'évolution de l'organisation de l'aide sociale à l'enfance ont été partagés entre les différents acteurs de la protection de l'enfance. L'établissement s'inscrira en 2020 dans une évolution de son organisation permettant la conduite du projet pour l'enfant et de favoriser un parcours de protection dynamique. L'établissement assure notamment la conduite de l'observation et de la mise en œuvre du lien parents / enfants.

### **INSCRIPTION DANS LE PROJET PEGASE : suivi de santé des enfants confiés**

L'accompagnement en santé des enfants confiés est réaffirmé par le législateur en mars 2016. Nous nous associons à une démarche nationale de suivi en santé des enfants de 0 à 6 ans porté par le Dr Rousseau, pédopsychiatre. Des cycles de formation sont engagés pour une effectivité de l'expérimentation fin 2020.

## LE VSE EN 2019, C'EST :

---

**242** ENFANTS  
ACCUEILLIS

**107** ENFANTS  
ORIENTES

**117** ENFANTS  
ADMIS

**1168** JOURS DE  
FORMATION  
PROFESIONNELLE

**200** PROFESSIONNELS  
MOBILISES

**9,723** MILLIONS D'EUROS  
DE BUDGET

**46243** JOURNEES  
REALISEES